



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Professeurs techniques

Question écrite n° 39377

Texte de la question

M Francis Saint-Ellier appelle l'attention de M le ministre de l'éducation nationale sur la situation des professeurs techniques, chefs de travaux de lycées professionnels. Ceux-ci, depuis de longues années, souhaitent pouvoir accéder au corps des professeurs certifiés. De nombreuses promesses leur ont été faites dans ce sens. La dernière, mentionnée dans un courrier du 14 mars 1985 signé par M Carraz, secrétaire d'État chargé de l'enseignement technique et technologique, n'a pas été tenue. Aujourd'hui, les chefs de travaux peuvent passer un concours où soixante places sont réservées aux professeurs et aux chefs de travaux de moins de quarante-cinq ans, et soixante autres sont également réservées sur une liste d'aptitude aux chefs de travaux de plus de quarante-cinq ans. Il lui demande de lui indiquer s'il envisage de maintenir ce concours ou de le supprimer pour les chefs de travaux, puisque, pour accéder à ce titre, ils ont déjà dû passer un concours similaire. Par ailleurs, il lui demande s'il envisage la prise en compte en points indiciaires des indemnités spéciales de chef de travaux.

Données clés

Auteur : [M. Saint-Ellier Francis](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39377

Rubrique : Enseignement secondaire: personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale, de la recherche et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 avril 1988, page 1722